

03-MAR-2011
2010-4679

SERIES 3001

TRAITEMENT LIQUIDE DE L'EAU DE REFROIDISSEMENT

BIOCIDE COMMERCIAL

GARANTIE: Poly (oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène dichlorure de
(diméthyliminio) éthylène): 12.0%

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT:15361
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION

POISON

CONTENU NET:

NCH Canada Inc.
247 Orenda Road
Brampton ON L6T 1E6
905-457-5220

MODE D'EMPLOI :**Traitement des circuits d'eau de refroidissement**

Un traitement choc initial de 35,0-87,5 mL de **Series 3001** par 1 000 L est recommandé : à des fins d'entretien, ajouter 10,0-87,5 mL. La fréquence requise des ajouts dépend du débit relatif de la décharge et de la gravité du problème microbiologique. Les ajouts doivent être effectués dans le puisard des tours de refroidissement d'eau.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS :**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Dangereux s'il est ingéré. Éviter tout contact avec la peau et les yeux Porter des vêtements protecteurs.

Ce produit est toxique pour les poissons. L'effluent traité ne doit pas être rejeté dans des lacs, cours d'eau et eaux publiques.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrier un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))